



Résiliation bail commercial en moins de six mois.

Par **noremorsetattoo**, le **13/09/2009** à **17:03**

Bonjour,

Je désire résilier mon bail commercial hors, la date de mon préavis de six mois est dépassée depuis quinze jours.

Le bailleur devait me vendre le local mais il a changé d' avis.

J' ai trouvé un autre local à acheter.

Ayant dépasser la date de préavis, comment puis-je faire pour ne pas louer trois ans de plus.

Cela fera six ans que mon contrat de bail à été signé le 28 février 2010.

Merci de me répondre.

Par **32Aphonse**, le **27/09/2011** à **15:46**

je vous conseille de négocier avec lui

la [résiliation amiable de votre bail commercial](#).

Proposez de lui trouver un repreneur afin de faciliter la transaction.

je crois bien que c'est la seule solution.

Par **Christophe MORHAN**, le **28/09/2011** à **23:48**

oui, pas mieux.

le propriétaire est comme même en position de force.

votre local est clean? pas de gros travaux à effectuer qui seraient éventuellement à la charge du bailleur?